



Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

KUNSTSTOFF.swiss (ci-devant Swiss Plastics, ci-devant Association Suisse des Matières Plastiques) a décidé d'abroger au 31 août 2021 le règlement d'examen concernant l'examen professionnel supérieur de *chef de production techniques des matières synthétiques diplômé* / *chef de production techniques des matières synthétiques diplômée* du 18 septembre 2000.

25 juin 2021

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

